



## Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Jeudi 29 avril 2021- visioconférence

### Bureau Exécutif

Président	Guy BERENGUER
Vice-Présidente	Geneviève REINHARDT
Directeur des Compétitions	Francis WOLFF
Trésorier	Gérard GULDMANN
Secrétaire Générale	Martine SCHUPP

### Membres individuels élus

Catherine BUSQUET  
Philippe CHAPUS  
Bernard LACOUR  
Agnès MARZOLF

### CRED

Présidente Fabienne GEORGE

### Clubs élus

B.C. BARTHOLDI COLMAR	Georges FREY	
COLMAR B.C.	Jacqueline PERRIER-ROLLI	
HAGUENAU B.C.	Geneviève REINHARDT	
B.C. TROIS FRONTIERES HUNINGUE	Roland MISLIN	Absent
TOP BRIDGE MOLSHEIM	Jean-Claude SCHUPP	
MULHOUSE B.C.	Jean-Philippe BEDEZ	
B.C. SARREBOURG	Jean-Claude POUILLAUDE	
SAVERNE B.C.	Sabine LEPERS	Absente
CERCLE DE BRIDGE STRASBOURG	Geneviève SCHMIDT	
CUBE STRASBOURG	Pierre JEANNIN	
B.C. STRASBOURG MEINAU	Robert STOLTZ	Absent
CLUB DES CIGOGNEAUX	Christine DELMAS	

### Clubs invités

TOP BRIDGE BRUNSTATT-DIDENHEIM	Wladislaw TARASEWICZ	Absent
WISSEMBOURG B.C.	François PITRE	Représenté par A. MARZOLF

### Invités

APR	Evelyne MULLER
Web Master	Jacques DRUZ
	Sylviane BECKER

Le Président, Guy Berenguer, ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence à ce C.A. en visio-conférence, suite au Conseil Fédéral.

## 1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 13 février 2021

L'assemblée n'a pas de commentaire à ajouter.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.*

## 2. Rapport du Président

### Conseil Fédéral de la FFB du 19 avril 2021 en visio-conférence.

Le rapport officiel de ce C.F. est joint à la présente.

D'une façon générale, il n'y a actuellement aucune perspective quant à l'ouverture des clubs.

Il faut néanmoins souligner les aspects positifs du bridge en ligne (tournois sur RealBridge ou BBO, cours de tous niveaux, formations d'arbitres, d'enseignants) ce qui permet de maintenir le lien entre les joueurs.

RealBridge marche bien pour les tournois par paires, mais les compétitions et matchs par équipes avec caméra et micro ne pourront pas être envisagés pour cette saison.

Ce CF était principalement axé sur le classement et les compétitions, diverses mesures ont été discutées et votées : voir les détails dans le rapport du C.F.

Résumé des principales mesures adoptées :

- ✚ On arrête et on gèle « en l'état » toutes les compétitions fédérales 2019-2020, (cas particulier : DN/2)
- ✚ Le classement 2019-2021 sera établi avec un calcul de compensation pour les épreuves non jouées. Seuls les joueurs à jour de leur cotisation au 15 juin 2021 pourront bénéficier de cette « compensation » nonobstant la suppression des points acquis durant la saison 20-21. Les joueurs qui n'auraient pas payé leur licence 2020-2021 le 15 juin 2021 :
  - verront leurs gains 2020-2021 ramenés à 0
  - ne bénéficieront pas de la compensation exceptionnelle votée par le Conseil fédéral dotant chaque licencié en PE et PP, dotation qui a pour objet de compenser les points non distribués dans les épreuves qui n'ont pas pu être jouées.
- ✚ Classement 21-22 - Abattements au 1er juillet 2021 : Le Conseil Fédéral entérine la proposition d'un abattement différencié pour les points acquis dans des épreuves en ligne. Il confie au Comité Directeur la décision du seuil approprié qui ne peut être inférieur à 50% des points considérés.
- ✚ Classement 2022/2023 : Les deux axes permettant de rendre notre système de classement plus performant seront étudiés pour une présentation en Conseil Fédéral avant la fin de 2021 :
  - ✓ double classement (un classement général et un classement spécifique compétitions))
  - ✓ alignement des séries et des compétitions
- ✚ De nouvelles règles d'attribution des PE pour les tournois de « régularité » en ligne sont à l'étude. Des abattements différenciés (en ligne et présentiel) seront appliqués afin de compenser les abus constatés, le bridge en ligne doit être complémentaire au bridge en club, il sera nécessaire de revaloriser les tournois en présentiel.
- ✚ Commercialisation et multiplication des tournois, particulièrement des clubs professionnels : la FFB va mettre en place des règles de fonctionnement et d'éthique pour réguler le bridge en ligne et faire face à l'explosion des « frontières » (nombre de tables et de tournois maximum par clubs)

- ✚ Cas particulier : organisation des DN x 2 Open 2021-2022  
La deuxième phase pourra être jouée en septembre, sous réserve qu'au moins 36 paires puissent être présentes. Dans le cas où ce ne serait pas réalisable (*nombre de paires insuffisant ou conditions sanitaires en septembre*), c'est le classement à l'issue du 1er week-end qui servira de base aux inscriptions pour la prochaine saison.

### 3. Trésorerie / Finances

G. Guldmann fait le point de la situation. Depuis octobre nous n'avons toujours rien reçu du fonds de solidarité. Les services des impôts nous ont demandé différents documents, nous avons régularisé toutes leurs demandes mais nous n'avons toujours pas de réponse. Il s'agirait d'une politique générale envers les associations pour bloquer au maximum l'aide du fonds de solidarité.

Nous avons fait une demande de subvention auprès de la ville de Strasbourg de 10 000 €  
Une autre demande de subvention auprès de la délégation régionale gouvernementale du Grand Est de 5 000 € est en cours.

- Recettes : Les versements de RealBridge sont très utiles : exemple en mars 1 000 € de la FFB + 1 400 € des clubs (Cercle et CUBE) qui permettent de compenser une grande partie de nos frais.  
Les salaires sont pris en charge par le chômage partiel (prorogation jusqu'au 15 juin confirmée)
- Dettes :
  - 3 trimestres de charges locatives, nous paierons un trimestre le mois prochain
  - Solde de 5 000 € sur une facture 16 000 € de la FFB (droits de compétition et licences)

Au cours du 1<sup>er</sup> confinement, nous avons demandé au Crédit Mutuel de reporter les remboursements, ce qui nous avait été accordé, depuis septembre nous avons repris les mensualités. Mais afin de ne pas grever plus encore la trésorerie, nous avons redemandé un nouveau report des remboursements, nous attendons leur décision.

La situation pourra être très vite régularisée dès que la réouverture sera effective.

#### Divers :

- La FFB reverse sur une base mensuelle les parts revenant aux comités et aux clubs sur les tournois RealBridge ou BBO.
- Réversion sur les tournois de solidarité organisés par des clubs : les clubs partenaires doivent s'engager avec le club organisateur, donner le fichier de leurs joueurs et faire de la publicité pour ces tournois afin de bénéficier de la moitié du bénéfice.
- Rescrit fiscal pour dons : les impôts nous ont répondu que le bridge n'était pas concerné, il faut faire partie d'un créneau culturel et être une association d'intérêt général et/ou publique.

## 4. Rapports des commissions

### \* Compétitions

F. Wolff prend la parole : la saison 2019-20 est officiellement close, pas de coupe de France en 2021 avec interdiction de jouer les phases terminales en ligne.

F. Wolff demande aux présidents d'informer une fois encore leurs membres que les joueurs n'ayant pas repris leur licence en 20-21 ne pourront avoir droit aux compensations prévues pour les épreuves non jouées et que les points de la saison ne seront pas comptabilisés.

### Challenge d'Alsace

F. Wolff explique le calcul du nombre de PE et de PP pour les tournois du Challenge (la moitié des joueurs reçoivent des points) selon le nombre de tables et de donnes jouées.

En 2019-20 seuls 3 tournois ont été joués, nous avons décidé de ne pas attribuer les PE/PP pour ces 3 tournois, la FFB a réattribué le double des points pour cette saison, à savoir : 1 564 PP et plus de 128 800 PE.

Selon les directives de la FFB :

- ✚ Nous ferons un classement pour les 4 tournois joués en présentiel (3 tournois 19-20 et tournoi d'ouverture en septembre 2020) avec attribution du tiers des PE/PP doublés avec 20 PP maximum au premier,
- ✚ Un classement sur les 8 tournois en ligne, le premier obtiendra 30 PP

Nouvelle règle : la FFB interdit d'attribuer des PE/PP aux joueurs non licenciés dans le comité. Nous avons décidé il y a plusieurs années, que les joueurs de 1<sup>ère</sup> série ne touchaient pas de PE. Les points devront être remontés à la FFB au plus tard le 30 juin et sont non-transférables sur les prochaines années.

F. Wolff demande aux présidents de faire un mail complémentaire à leurs membres afin de leur rappeler les règles du Challenge d'Alsace (e-mailing de F. Wolff du 19.04.21.)

### Calendrier

F. Wolff travaille sur la partie régionale, nous l'enverrons aux présidents dès que possible, mais il faut bien sûr savoir que ce n'est qu'un projet.

* Développement et Communication	➔ Rien à signaler
* Jeunes	“ ”
* Arbitrage	“ ”
* CRED	“ ”

### \* Enseignement

J. Perrier-Rolli : Les cours ont repris en présentiel au Colmar BC (4 élèves + 1 enseignant)

E. Muller : plusieurs réunions ont eu lieu, la FFB va mettre en place une initiation en ligne.

Ils ont demandé des enseignants volontaires, ils fourniront les outils, et vont faire une grande campagne de pub intitulée « j'apprends à jouer au bridge » (5 vidéos seront diffusées en ligne).

Les 5 premiers cours seront gratuits, les enseignants rémunérés par la FFB, par la suite les cours seront payants : 6 € à la FFB, avec reversement aux enseignants. Une réunion de ligue aura lieu en mai afin de présenter cette campagne d'initiation en ligne.

Les joueurs pourront choisir sur le site de la FFB les jours et horaires qui leur conviennent.

## 5. Date du prochain CA

Le prochain CA sera fixé en temps utile.

## 6. Divers

✚ G. Berenguer demande aux présidents s'ils ont eu des instructions de leur autorité de tutelle au sujet de la réouverture des clubs.

- ✓ Le Colmar BC a essayé de négocier une aide pour le loyer, ils n'ont obtenu qu'un gel des loyers, une négociation reste possible.
- ✓ BC Mulhouse : statu quo actuel, ils ont quelques pistes mais ne prennent aucune décision dans la situation actuelle.
- ✓ Wissembourg, Haguenau, Sarrebourg : maison des associations, salle à disposition sans loyer, les locaux sont fermés
- ✓ Molsheim paie à la séance, pas de loyer depuis la fermeture du club

✚ Cotisations pour la saison prochaine.

G. Berenguer pense qu'il faudrait une concertation entre les clubs afin d'adopter une certaine homogénéité, mais il faut souligner que les associations sont obligées de demander une cotisation.

Il faut bien sûr considérer les différents cas, on ne pourra sans doute pas adopter une décision commune, mais une réduction des cotisations semble être à l'ordre du jour.

✚ Site du comité

J. Druz pose la question de l'utilisation du site, il ne reçoit aucun retour des bridgeurs. 25 % des connections sont des étrangers.

Nous mettrons un article dans le LIEN pour une utilisation plus active.

✚ Provisions financières

Il nous faut envisager une situation financière plus difficile (fonds de solidarité, taxe d'habitation : dossiers en attente) et afin de garder une marge de manœuvre pour la trésorerie, nous voudrions augmenter les droits de table reversés au Comité de 5 cts par paire, soit 0,58 €.

Pour mémoire, cette taxe est variable et pourra être rediscutée lorsque la situation générale sera rétablie :

2015 et avant :	0,50€ et 0,55 €
2017 :	0,48 €
2018 :	0,53 €
2022 :	0.58€ ?

*Augmentation acceptée à l'unanimité*

Guy Berenguer clôt la réunion à 20 h 15

Martine Schupp

Secrétaire Générale du Comité d'Alsace

- PJ :
- \* rapport du Conseil Fédéral du 19.04.21
  - \* Challenge d'Alsace : classement et points attribués pour les 4 tournois joués en présentiel
  - \* Challenge d'Alsace : points des tournois en ligne